



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : tourisme et loisirs

Question au Gouvernement n° 2096

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le ministre, en depit de la defiscalisation instituee par la loi Pons, du dispositif de la loi Perben et de mesures qu'a prises recemment le Gouvernement, la situation de l'emploi s'est fortement deterioree au cours des derniers mois en Guadeloupe. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emplois a progresse de 4,7 % pour atteindre le chiffre record de 49 255 chomeurs, ce qui porte le taux de chomage de 26 % a 28,6 %.

En plus des difficultes que rencontrent les planteurs de bananes, en plus des incertitudes qui pesent sur l'industrie sucriere, voila que le tourisme, presente comme etant la voie de salut, se trouve lui aussi touche par la crise, a laquelle s'ajoutent l'affairisme et la speculation. C'est ainsi qu'une dizaine d'etablissements hoteliers sont en redressement judiciaire ou en liquidation et que 300 emplois, dont douze au casino de Saint-Francois, sont menaces. Dans un contexte ou la perte d'un emploi est vecue comme un veritable deuil, comme un signe d'adieu a la vie et a la dignite, les travailleurs refusent, avec raison, d'etre les victimes d'une politique ou l'emploi ne dure que le temps des facilites fiscales.

Monsieur le ministre, a la veille du demarrage de la saison touristique, que pouvez-vous faire pour eviter la catastrophe, garantir le maintien des emplois menaces et organiser une economie touristique saine en Guadeloupe ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le depute, il peut sembler paradoxal de parler de difficultes de l'emploi dans un secteur en pleine expansion, createur d'emplois, et en faveur duquel le Gouvernement ne menage pas ses efforts !

Vous connaissez les chiffres: en 1990, il y a eu 300 000 touristes; en 1994, 1995, quelque 650 000, et la presente saison s'annonce extremement prometteuse du fait, en particulier de la ruée de nos concitoyens de metropole vers les Antilles, et en particulier la Guadeloupe.

Les creations d'emplois ? 5 000, auxquels s'ajoutent 20 000 emplois indirects.

L'Etat ne menage pas ses efforts, disais-je. Vous avez cite vous-meme plusieurs dispositifs fiscaux. La loi Perben, c'est 30 % en moins sur les charges salariales, et, grace a ces dispositifs, quatre projets de 400 millions de francs auront ete mis en place pour les annees 1995 et 1996. Sur les 850 millions de francs que coute le nouvel aeroport du Raizet, l'Etat a apporte une contribution d'environ 350 millions de francs.

Bref, le secteur du tourisme est tres porteur et son developpement prometteur. Neanmoins, comme vous, je suis preoccupe par la fragilisation des emplois. L'origine en est clairement identifiee. Certains etablissements, amenes depuis des annees, doivent se restructurer pour mieux repondre aux besoins d'une clientele nouvelle extremement diversifiee. Quant aux difficultes sociales, elles doivent etre reglees par le dialogue, et le Gouvernement l'encourage.

J'ai recu recemment les responsables de la profession et j'ai demande aux prefets de tenir une table ronde pour degager avec les socioprofessionnels des lignes d'action dans deux directions: premierement, l'aide a la restructuration de ces etablissements par un redeploiement des credits du contrat de Plan; deuxiemement, une action tres forte en faveur de la formation, avec l'aide de l'Etat, bien sur, mais en liaison avec les collectivites locales, notamment la region, et les socioprofessionnels. Je pense que, dans les tout prochains jours, un plan

d'action pour ces quelques dizaines d'emplois aujourd'hui fragilises permettra de repondre a cette situation.

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le ministre, en depit de la defiscalisation instituee par la loi Pons, du dispositif de la loi Perben et de mesures qu'a prises recemment le Gouvernement, la situation de l'emploi s'est fortement deterioree au cours des derniers mois en Guadeloupe. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emplois a progresse de 4,7 % pour atteindre le chiffre record de 49 255 chomeurs, ce qui porte le taux de chomage de 26 % a 28,6 %.

En plus des difficultes que rencontrent les planteurs de bananes, en plus des incertitudes qui pesent sur l'industrie sucriere, voila que le tourisme, presente comme etant la voie de salut, se trouve lui aussi touche par la crise, a laquelle s'ajoutent l'affairisme et la speculation. C'est ainsi qu'une dizaine d'etablissements hoteliers sont en redressement judiciaire ou en liquidation et que 300 emplois, dont douze au casino de Saint-Francois, sont menaces. Dans un contexte ou la perte d'un emploi est vecue comme un veritable deuil, comme un signe d'adieu a la vie et a la dignite, les travailleurs refusent, avec raison, d'etre les victimes d'une politique ou l'emploi ne dure que le temps des facilites fiscales.

Monsieur le ministre, a la veille du demarrage de la saison touristique, que pouvez-vous faire pour eviter la catastrophe, garantir le maintien des emplois menaces et organiser une economie touristique saine en Guadeloupe ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le depute, il peut sembler paradoxal de parler de difficultes de l'emploi dans un secteur en pleine expansion, createur d'emplois, et en faveur duquel le Gouvernement ne menage pas ses efforts !

Vous connaissez les chiffres: en 1990, il y a eu 300 000 touristes; en 1994, 1995, quelque 650 000, et la presente saison s'annonce extremement prometteuse du fait, en particulier de la ruée de nos concitoyens de metropole vers les Antilles, et en particulier la Guadeloupe.

Les creations d'emplois ? 5 000, auxquels s'ajoutent 20 000 emplois indirects.

L'Etat ne menage pas ses efforts, disais-je. Vous avez cite vous-meme plusieurs dispositifs fiscaux. La loi Perben, c'est 30 % en moins sur les charges salariales, et, grace a ces dispositifs, quatre projets de 400 millions de francs auront ete mis en place pour les annees 1995 et 1996. Sur les 850 millions de francs que coute le nouvel aeroport du Raizet, l'Etat a apporte une contribution d'environ 350 millions de francs.

Bref, le secteur du tourisme est tres porteur et son developpement prometteur. Neanmoins, comme vous, je suis preoccupe par la fragilisation des emplois. L'origine en est clairement identifiee. Certains etablissements, amenes depuis des annees, doivent se restructurer pour mieux repondre aux besoins d'une clientele nouvelle extremement diversifiee. Quant aux difficultes sociales, elles doivent etre reglees par le dialogue, et le Gouvernement l'encourage.

J'ai recu recemment les responsables de la profession et j'ai demande aux prefets de tenir une table ronde pour degager avec les socioprofessionnels des lignes d'action dans deux directions: premierement, l'aide a la restructuration de ces etablissements par un redeploiement des credits du contrat de Plan; deuxiemement, une action tres forte en faveur de la formation, avec l'aide de l'Etat, bien sur, mais en liaison avec les collectivites locales, notamment la region, et les socioprofessionnels. Je pense que, dans les tout prochains jours, un plan d'action pour ces quelques dizaines d'emplois aujourd'hui fragilises permettra de repondre a cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2096

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1996, page 8512

Réponse publiée le : 19 décembre 1996, page 8512

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 1996